



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 36 - MARS 2015

SOMMAIRE

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Arrêté N °2015076-0028 - Décision n °2015 DDFiP-022 de délégation de signature aux responsables des pôles pilotage et ressources et gestion fiscale et au responsable de la mission Risques et Audit	1
Arrêté N °2015076-0029 - Décision n °2015 DDFiP-023 de délégation de signature aux responsable et à l'adjoint du pôle gestion publique	4
Arrêté N °2015076-0036 - Arrêté n °2015 DDFiP-034 portant désignation des agents habilités à représenter la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne devant les juridictions de l'expropriation	7
Arrêté N °2015086-0009 - Arrêté n °2015 DDFiP-032 portant délégation de signature	10
Arrêté N °2015086-0010 - Arrêté n °2015 DDFiP-033	13
Décision N °2015076-0030 - Décision n °2015 DDFiP-024 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources	15
Décision N °2015076-0031 - Décision n °2015 DDFiP-025 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	19
Décision N °2015076-0032 - Décision n °2015 DDFiP-026 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique	23
Décision N °2015076-0033 - Décision n °2015 DDFiP-027 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	27
Décision N °2015076-0034 - Décision n °2015 DDFiP-030	30
Décision N °2015076-0035 - Décision n °2015 DDFiP-031 de délégations spéciales de signature pour la Recette des Finances de Palaiseau	33
Décision N °2015086-0007 - Décision n °2015 DDFiP-028 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	36
Décision N °2015086-0008 - Décision n °2015 DDFiP-029 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	38



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2015076-0028

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-022 de délégation de signature aux responsables des pôles pilotage et ressources et gestion fiscale et au responsable de la mission Risques et Audit



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015 DDFIP-022 de délégation de signature aux responsables des pôles pilotage et ressources et gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la mission Risques et Audit

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Françoise CHRYSANTHE, administrateur général des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources, et M. Frédéric FIORE, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources,
- Mme Maryvonne DESBOIS, administrateur général des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale, et Mme Isabelle SKILLOOSKI, administrateur des finances publiques, directrice adjointe du pôle gestion fiscale,
- Mme Mireille KOUBI, administrateur des finances publiques, responsable de la mission départementale Risques et Audit, ainsi que de la Politique immobilière de l'Etat,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation,

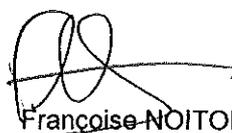
tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet à sa date de publication.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2015076-0029

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-023 de délégation de signature aux responsable et à l'adjoint du pôle gestion publique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015- DDFIP 023 de délégation générale de signature au responsable et à l'adjoint du pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

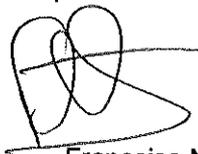
- Mme Lise BILLARD, administrateur général des finances publiques, directrice du pôle gestion publique ;
- M. Gery DETEE, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle gestion publique

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet à sa date de publication.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2015076-0036

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Arrêté n °2015 DDFiP-034 portant désignation
des agents habilités à représenter la directrice
départementale des finances publiques de
l'Essonne devant les juridictions de
l'expropriation



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2015- DDFIP –034

portant désignation des agents habilités à représenter la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, devant les juridictions de l'expropriation

La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

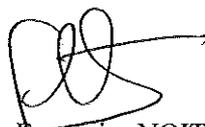
Arrête :

Art. 1^{er}. – Les agents mentionnés ci-dessous sont désignés comme suppléants de la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, dans les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation, sous réserve que l'agent désigné n'ait pas donné l'avis d'estimation préalable aux offres d'indemnité, pour le compte de l'autorité expropriante.

Agent habilité	Grade
Mme Evelyne NEWLAND	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
M. Jean Sébastien BAGUER	Inspecteur des Finances Publiques
M. Claude DARCY	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Martine NGUYEN	Inspectrice des Finances Publiques
M. Philippe ROUSSOS	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Elisabeth SPONTON	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Françoise VENDEOUX	Inspectrice des Finances Publiques

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Evry, le **17 MARS 2015**
La Directrice départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2015086-0009

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 27 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-032

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2015- DDFIP -032 portant délégation de signature

La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté n° 2015-PREF-MCP 012 du 27/03/2015 portant délégation de signature de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne, à Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents désignés à l'article 2 dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 2.

Agent habilité	Grade	Pour les estimations en valeur vénale (toutes indemnités comprises)	Pour les estimations en valeur locative (toutes charges comprises)
Mme Lise BILLARD	Administrateur Général des Finances Publiques	Sans limitation	Sans limitation
M. Géry DETEE	Administrateur des Finances Publiques	Sans limitation	Sans limitation
Mme Annie COUPARD	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques	1 600 000 €	160 000 €
Mme Evelyne NEWLAND	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques	1 600 000 €	160 000 €
M. Jean Sébastien BAGUER	Inspecteur des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
M. Claude DARCY	Inspecteur des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
Mme Viviane GOURBAT	Inspectrice des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
Mme Martine NGUYEN	Inspectrice des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
M. Philippe ROUSSOS	Inspecteur des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
Mme Elisabeth SPONTON	Inspectrice des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €
Mme Françoise VENDEOUX	Inspectrice des Finances Publiques	600 000 €	60 000 €

Art. 3. - En cas d'empêchement de Mme Lise BILLARD, de M. Géry DETEE, de Mme Annie COUPARD et de Mme Evelyne NEWLAND, M. Jean-Sébastien BAGUER est autorisé à signer les avis délivrés par le Domaine, lorsque les montants sont inférieurs aux seuils suivants :

- 1 600 000 € en valeur vénale (toutes indemnités comprises)
- 160 000 € en valeur locative (toutes charges comprises).

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Lise BILLARD, administrateur général des finances publiques, M. Géry DETEE, administrateur des finances publiques, Mme Annie COUPARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et Mme Evelyne NEWLAND, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 5. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 novembre 2014.

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Evry, le **27 MARS 2015**

La Directrice départementale des Finances Publiques



Arrêté n° 000 2703/2015

Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2015086-0010

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 27 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Arrêté n °2015 DDFiP-033



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n°2015 - DDFIP - 033

Le préfet de département de l'Essonne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté n° 2015-PREF-MCP012 du 27/03/2015- 2015 du Préfet de l'Essonne accordant délégation de signature à Mme Françoise NOITON, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

ARRETE

Art. 1.- La délégation de signature, qui est conférée à Mme Françoise NOITON, Directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, par l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015- MCP 012 du 27 mars 2015, est donnée à Mme Lise BILLARD, directrice du pôle gestion publique, et à M. Gery DETEE, directeur adjoint du pôle gestion publique.

Art. 2.- En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par ordre de priorité, par Mme Annie COUPARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, par Mme Evelyne NEWLAND, inspectrice divisionnaire des finances publiques et par Mme Viviane GOURBAT, inspectrice des finances publiques.

Art. 3. – Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2014.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Evry, le **27 MARS 2015**

Pour le Préfet,
La directrice départementale des finances publiques

Françoise NOITON
Administrateur général des finances publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0030

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-024 de délégations
spéciales de signature pour le pôle pilotage et
ressources



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015- DDFIP 024 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Division Gestion des Ressources Humaines :

Mme Véronique GOIZIN-LE-GARREC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division "gestion des ressources humaines", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Annie MICHEL-GUYARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Françoise SOULOUMIAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Anne FILLIATRE, Mme Corinne GESLIN, inspectrices des finances publiques, affectées à la division "gestion des ressources humaines" reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Mme Anne FILLIATRE, Mme Annie MICHEL-GUYARD et Mme Françoise SOULOUMIAC, reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Division Formations – Concours :

Mme Catherine LAMURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division "formations - concours", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Omer KOUANDA – MADINGOU, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable de la division « formations – concours », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Division Budget, Immobilier, Logistique :

M. Patrick MEDARD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division "budget, immobilier, logistique", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Paul GUYARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division "budget, immobilier, logistique", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Ghislaine LEMAITRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division "budget, immobilier, logistique", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ces trois mêmes délégataires reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Pascale DELAPLACE, inspectrice des finances publiques, chef du service "logistique", Mme Stéphanie GAUBERT-SIMON, inspectrice des finances publiques, chef du service "immobilier", Mme Sophie LEVEQUE, inspectrice des finances publiques, chef du service "budget", au sein de la division "budget, immobilier, logistique" reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Mme Henda CHERIETTE, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

M. Serge CRENN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :

Mme Claire MONTBARBON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division "stratégie, contrôle de gestion, qualité de service", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

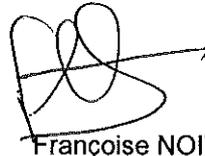
Mme Anne MIRANDE, Mme Maryse PAPONET, M. Dominique GOUMAS et Mme Nathalie de PUISSEGUR, inspecteurs des finances publiques, affectés à la division "stratégie, contrôle de gestion, qualité de service" reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Article 2 : La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Les présentes délégations spéciales de signature annulent et remplacent les précédentes délégations spéciales de signatures concernant le pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0031

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-025 de délégations
spéciales de signature pour le pôle gestion
fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision N°2015- DDFIP 025 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne,
administrateur général des finances publiques

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Conciliateur fiscal départemental :

En qualité de conciliateur pour le département de l'Essonne, Mme Isabelle SKILLOOSKI, administrateur des finances publiques, directrice adjointe du pôle gestion fiscale, reçoit pouvoir de prendre en mon nom les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques et de ses éventuelles modifications.

Division Fiscalité des professionnels et du recouvrement :

M. Pierre FERRANDINI, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « fiscalité des professionnels et du recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Françoise GADAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « fiscalité des professionnels et du recouvrement » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Division Fiscalité des particuliers et affaires foncières :

Mme Isabelle DRANCY, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division « fiscalité des particuliers et affaires foncières » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Division Contrôle Fiscal :

M. Thierry ALBAGNAC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « contrôle fiscal » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Michel GRENARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division « contrôle fiscal » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Christiane DURAND, inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer tous les actes relatifs à la gestion et au contrôle des affaires qui se rattachent à la contribution à l'audiovisuel public.

Mme Régine LORHO, contrôleuse des finances publiques, reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme Christiane DURAND en cas d'empêchement de cette dernière.

Division affaires juridiques et contentieux :

Mme Isabelle MERCIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « affaires juridiques et contentieux » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Anne-Claire ROUSSEL-LANDEL, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « affaires juridiques et contentieux » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

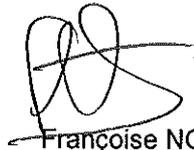
M. Eric GUINODIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable de la division « affaires juridiques et contentieux » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de conciliateurs suppléants, Mmes MERCIER, ROUSSEL-LANDEL et M. GUINODIE, reçoivent pouvoir de prendre en mon nom les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques et de ses éventuelles modifications.

L'ensemble des délégataires cités dans les quatre divisions mentionnées ci-dessus reçoivent également pouvoir de me représenter au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne aux différentes commissions et de signer les procès-verbaux y afférents.

Article 2 : La présente décision prend effet à sa date de publication.
La présente délégation annule et remplace les précédents arrêtés.
Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0032

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-026 de délégations
spéciales de signature pour le pôle gestion
publique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015- DDFIP 026 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques
de l'Essonne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de
Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice
départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015
la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des
finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de
leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature,
l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Division Collectivités Locales et Expertise Economique :

M. Guillaume ROUAULT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division
« Collectivités Locales et Expertise Economique » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout
document relatifs aux affaires de la division.

Service de la fiscalité directe locale :

M. Philippe MAURY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division « Collectivités locales et expertise économique » et responsable du service « fiscalité directe locale » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Christian FAURY, M. Emmanuel ESPITALIER et M. Alain LORENZI, inspecteurs des finances publiques, affectés au service de la fiscalité directe locale, reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Service Collectivités et établissements publics locaux :

Mme Yannick HOZE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « Collectivités locales et expertise économique » et responsable du service « Collectivités et établissements publics locaux » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Karine BOULIERAC, inspectrice des finances publiques, responsable du secteur « qualité comptable » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à sa mission ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme Evelyne WAFLARD, inspectrice des finances publiques, responsable du secteur « mission dématérialisation » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à sa mission.

Service d'expertise économique et financière

Mme Liliane DUROC, inspectrice des finances publiques, responsable du service « d'expertise économique et financière » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à sa mission.

Mme Sidonie ROBIN-FOURNIER, contrôleuse principale des finances publiques, reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme Liliane DUROC en cas d'empêchement de cette dernière.

Division des Opérations et Comptes de l'Etat :

M. Didier LEVEQUE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division « Opérations et Comptes de l'Etat » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme Marie-Gaël DAREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « Opérations et Comptes de l'Etat » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

M. Dominique HARDOUIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division « Opérations et Comptes de l'Etat » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Service« Dépense de l'Etat»

Mme Françoise BABIARZ, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Dépense de l'Etat » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à ses missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme Patricia AMBROSIO-TADI, inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer tout document relatif à ses missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme LE FRANC Sophie, contrôleuse principale des finances publiques reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme BABIARZ en cas d'empêchement de cette dernière à l'exception des états de certificats annuels NOTI2.

Service « Comptabilité de l'Etat et du Recouvrement »

Mme Virginie VASSEUR, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Comptabilité de l'Etat et du Recouvrement » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à ses missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme Marilyne CASTEL, contrôleuse principale des finances publiques, reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme Virginie VASSEUR en cas d'empêchement de cette dernière à l'exception des états de certificats annuels NOTI2.

Mme Gaëlle LE ROUX, contrôleuse des finances publiques, reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme Virginie VASSEUR en cas d'empêchement de cette dernière à l'exception des états de certificats annuels NOTI2.

Service « Produits Divers »

Mme Patricia GODME, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Produits Divers » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à ses missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

Mme Valérie ESPEYRAC, contrôleuse principale des finances publiques, reçoit les mêmes délégations de signature que celles accordées à Mme Patricia GODME en cas d'empêchement de cette dernière à l'exception des états de certificats annuels NOTI2.

Service « Dépôts et Service financiers »

M. Yannick BENOIT-WEBER, inspecteur des finances publiques, responsable du service « Dépôts et Services Financiers » reçoit pouvoir de signer tout document relatif à ses missions ainsi que les états de certificats annuels NOTI2.

M. Franck VINTENAT, inspecteur des finances publiques, chargé de clientèle CDC/DFT, reçoit pouvoir de signer tout document relatif à sa mission.

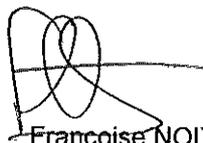
L'ensemble des délégataires cités dans les deux divisions mentionnées ci-dessus reçoivent également pouvoir de me représenter au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne aux différentes commissions et de signer les procès-verbaux y afférents.

Article 2 : La présente décision prend effet à sa date de publication.

La présente délégation annule et remplace les précédents arrêtés.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0033

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-027 de délégations
spéciales de signature pour les missions
rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015- DDFIP 027 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général
des finances publiques

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission Risques et Audit :

Mme Mireille KOUBI, administrateur des finances publiques, responsable de la mission risques et audit, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent.

Mission Risques

M. Cyrille COATTRIEUX, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la

mission maîtrise des risques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

Mme Sandrine LARRIEU, Mme Cyrielle FAUCONNIER et M. Serge KAKOU, inspecteurs des finances publiques, affectés au sein de la mission maîtrise des risques, cellule qualité comptable, reçoivent délégation spéciale pour signer les courriers simples et les documents de transmission concernant leurs missions.

Mission Audit

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission audit et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent

- Mme Sandrine EDOUARD - VARGAS, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Jean-Marc FAUCHER, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Florence GOMIS, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Sylvain KAEUFFER, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Marie-Christine KELLY, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Lisa SERRA-SEGUI, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Alain TOQUET, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Lysiane CONDO, inspectrice des finances publiques

2. Mission Politique immobilière de l'Etat

Mme Mireille KOUBI, administrateur des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme Sylvaine GENTY, administrateur des finances publiques adjoint, adjointe à la responsable de la mission politique immobilière de l'Etat, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

3. Mission Communication

Mme Nathalie CARREIRA, inspectrice principale des finances publiques, chargée du Cabinet et de la mission Communication de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur ces missions et de signer tous les actes relatifs à leur gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0034

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-030

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision N°2015- DDFIP 030

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

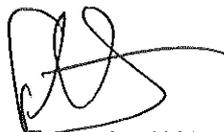
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANDRADE Aurore CARNAJAC Elodie CERCLE Cédric DUDZINSKI Séverine GAGEY-GOHIN Véronique GREGORIO Amandine GUENFICI Abdelkrim HAMON Angélique MARIE Elodie MERIGOT Maeva OUANOUI Samia	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BOS Arnaud CABARRUS Elodie DELCASSO Hélène GREZES Stéphanie JANIS Marc LENORMAND VAN DEN REYSEN Céline MARLIOT Vincent MOREAU Laurence PATURANCE Richard PERINO Sophie PONCELAS Roberto SEVERIN Anne Kelly	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Evry, le 17 MARS 2015

La Directrice Départementale des Finances Publiques

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Françoise NOITON

Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015076-0035

**signé par
la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-031 de délégations
spéciales de signature pour la Recette des
Finances de Palaiseau



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 17 mars 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2015 –DDFIP 031 de délégations spéciales de signature pour la Recette des Finances de Palaiseau

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à Mme Anne CHARBONNIER, administrateur des finances publiques, responsable de la Recette des Finances de Palaiseau pour :

- les réponses aux pétitions et interventions ;
- lorsqu'elle est requise l'autorisation d'engager ou de poursuivre les procédures de recouvrement des impôts et taxes, à l'exclusion des ventes immobilières et de la mise en cause des dirigeants ou gérants de sociétés ;
- le traitement des oppositions à poursuites et des revendications d'objets saisis (articles L.281 à L.283, R.281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales) ;
- la présentation des mémoires en défense pour les recours formulés par les contribuables devant les tribunaux ;
- les demandes d'inscription au fichier des personnes recherchées ;
- le recouvrement à l'encontre des débiteurs publics ;

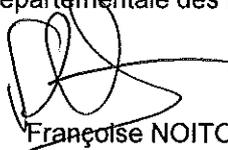
- le recouvrement à l'encontre des personnels diplomatiques et des organismes internationaux débiteurs d'impôts ;
- l'instruction des demandes en décharge de responsabilité de tiers solidaires mis en cause et décision dans la limite d'un seuil de 300 000 € par cote (articles R 247-10 et 247-11 du Livre des Procédures Fiscales) ;
- les décisions de remise ou de modération de frais de poursuites, d'intérêts moratoires ou de majorations de 10% dans la limite du plafond de 76 000 € prévu par l'arrêté ministériel du 2 août 1999 ;
- l'octroi ou le refus du sursis de versement aux comptables du Trésor public (article 432 de l'annexe III au Code Général des Impôts).

Par ailleurs, en qualité de conciliateur adjoint pour le département de l'Essonne, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du conciliateur fiscal défini par la Direction Générale des Finances Publiques, et de ses éventuelles modifications.

Article 2 : Les mêmes délégations de signature sont accordées à Madame POIRIER Mélissa, inspectrice des finances publiques, responsable du service recouvrement, dans la limite des seuils fixés à l'article 1 ramenés à 60 000 € pour les demandes en décharge de responsabilité solidaire et les décisions de remise ou modération de frais de poursuite, d'intérêts moratoires ou majorations.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON

Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015086-0007

**signé par
l'administrateur général des finances publiques**

le 27 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-028 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

**DECISION n°2015- DDFIP -028 DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Françoise CHRYSANTHE en qualité d'administrateur général des finances publiques, affectée dans le département de l'Essonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Bernard SCHMELTZ préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-PREF-MCP 013 du 27/03/2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Françoise CHRYSANTHE, administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-PREF-MCP 014 du 27/03/2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Françoise CHRYSANTHE, administrateur général des finances publiques ;

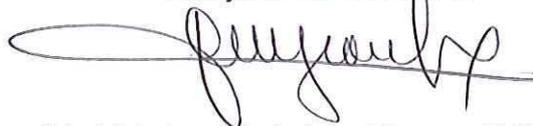
DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de l'Essonne en date du 27 mars 2015, seront exercées par :

M. Frédéric FIORE, administrateur des finances publiques,
M. Patrick MEDARD, administrateur des finances publiques adjoint,
M. Paul GUYARD inspecteur divisionnaire des finances publiques,
Mme Ghislaine LEMAITRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Sophie LEVEQUE, inspectrice des finances publiques,
Mme Nadia BOUACHIBA, contrôleur principale des finances publiques.

Fait à Evry, le **27 MARS 2015**

Françoise CHRYSANTHE



Administrateur Général des Finances Publiques



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2015086-0008

**signé par
l'administrateur général des finances publiques**

le 27 Mars 2015

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Décision n °2015 DDFiP-029 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

**DECISION n°2015-029 DDFIP DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Françoise CHRYSANTHE en qualité d'administrateur général des finances publiques, affectée dans le département de l'Essonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Bernard SCHMELTZ préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-PREF-MCP 013 du 27/03/2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Françoise CHRYSANTHE, administrateur général des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet de l'Essonne en date du 27 Mars 2015, seront exercées par :

M. Frédéric FIORE, administrateur des finances publiques,
Mme Véronique GOIZIN-LE-GARREC, administrateur des finances publiques adjoint,
Madame Annie MICHEL-GUYARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Madame Françoise SOULOUMIAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Madame Corinne GESLIN, inspectrice des finances publiques.

Fait à Evry, le 27 MARS 2015

Françoise CHRYSANTHE

Administrateur Général des Finances Publiques